

Groupe Pays Mauritanie

Réunion plénière du 13 décembre 2006

Dates à retenir :

17 janvier 2007 : prochaine réunion de la cellule d'animation du groupe pays Mauritanie

Décembre 2006

Synthèse

Étaient présents :

Collectivités ou comités de jumelages :

Daniel Allieux, Conseiller syndical SAN Sénart Ville nouvelle
Kamara Babay, Président (RAME) – Réseau des Association des Mauritaniens en Europe
Jérôme Bourgis, Responsable service Relations internationales SAN Sénart
Tamara Costes, Chargé de mission Savigny-Le-Temple
Issa Diawara, Secrétaire Général Adjoint RAME
Daniel Garnier, Conseiller municipal Aubervilliers
Evelyne Lebault, Adjointe au maire de Savigny Le Temple
Pascal Meyer, Directeur de la coopération internationale, Conseil Régional du Centre
René Raimondi, Maire Fos-sur-Mer
Caroline Pevrier, Chargée d'études S.A.N de Sénart Ville nouvelle
Jean-Claude Roger, Secrétaire du comité de jumelage Noisy-Le-Sec
Zaynab Tera, Chargée d'études GRDR
Bernard Valette, Vice-Président Conseil régional du Centre
André Vallin, Vice-président Association de jumelage Dardilly – Limonest – Mont d'Or

Autres institutions :

Mamadou Bâ, Conseiller Ambassade de Mauritanie en France
Toussaint Caradec, Chargé de mission MAE/DAECL
Momar Diongue, Stagiaire Cités Unies France
Astrid Frey, Chargée de mission Cités Unies France
Nicolas Wit, Directeur Adjoint Cités Unies France
Laura Miré, Stagiaire DAECL
Aminata Bâ, chercheuse en sociologie

Excusés :

Collectivités ou comités de jumelages :

Christian Beraud, maire de Roissy-en-Brie
Evelyne Boillet, responsable Relations internationales de Chevilly Larue
Anne-Marie Bricout, présidente d'Evry Gregy Mauritanie
Marie Da Sousa, président du comité de jumelage Vert Saint Denis
Brigitte Field, chargée de mission Relations internationales du Conseil régional Ile de France
Nicolas Forissier, maire de La Châtre
Guy Geoffroy, Député maire de Combs-la-Ville
Michel Sapin, président du Conseil régional Centre et président du groupe pays Mauritanie
Max Varbedian, Vice-Président du comité de jumelage d'Arles

Introduction

La réunion du groupe pays Mauritanie s'inscrit dans la suite des Rencontres de la coopération décentralisée franco-mauritanienne de Nouakchott qui se sont tenues il y a un an. Elle avait pour objectif de partager les informations sur les élections municipales et législatives en Mauritanie qui viennent de se dérouler, sources de nouveaux interlocuteurs pour certains partenariats. Dans le même temps, cette période de transition démocratique ne sera pas sans incidence sur l'évolution du processus de décentralisation engagé en Mauritanie.

Bernard Valette, vice-président du Conseil régional du Centre, présente les excuses de Michel Sapin, président du groupe pays, empêché au dernier moment de participer à la réunion. Evelyne Lebault et Nicolas Wit rappellent à tous le décès de Raymond Pinard, membre éminemment actif du groupe pays et qui a consacré une part importante de sa vie à la coopération avec la Mauritanie.

1 Les nouveaux modes de cofinancements du ministère des Affaires étrangères (MAE) en soutien à la coopération décentralisée

Toussaint Caradec, chargé de mission à la Délégation pour l'Action extérieure des Collectivités locales présente les nouveaux modes de cofinancements apportés par l'Etat en soutien à la coopération décentralisée. Le Fonds de Solidarité prioritaire (FSP) disparaît au profit d'une contractualisation tri-annuelle sur la période 2007-2009. Une contractualisation annuelle est également possible (pour les pays en développement comme pour les pays européens). Dans tous les cas, le dépôt des dossiers devra se faire auprès des SGAR (Secrétariats généraux pour les affaires régionales) avant le 28 février 2007. De même, les conventions afférentes seront, in fine, signées entre les SGAR et les collectivités territoriales bénéficiaires d'un cofinancement. L'ensemble des documents (procédures de cofinancements, délais, grille de critères) sont disponibles sur le site du MAE www.diplomatie.fr/cncd.

Monsieur Caradec rappelle que le cofinancement du MAE ne pourra dépasser la somme affectée par la collectivité française sur fonds propres, au projet. Par ailleurs, le MAE ne souhaite pas apporter son soutien à des programmes d'investissement (bâtiments...).

En plus de ces trois procédures de cofinancements, il est toujours possible, pour les collectivités territoriales et associations du Sud, d'obtenir un cofinancement de leurs projets par le biais du Fonds social de développement (FSD), géré directement par les Ambassades de France.

Les participants ont fait part de leurs interrogations par rapport au financement triannuel des projets, qui ne permet pas de prendre en compte le calendrier politique en Mauritanie (ex : élections municipales – renouvellement des conseils municipaux – temps nécessaire à la mise en place de démarches concertées). Monsieur Caradec a affirmé que l'éventualité d'un appel à projet 2008-2010 n'est pas tranchée et que le MAE devra bien s'adapter aux collectivités locales. La question de l'articulation entre les besoins locaux (accès aux services de base) et les thèmes prioritaires dans les appels à projet (appui institutionnel, tourisme solidaire, développement durable, etc.) est soulevée de même que la place des acteurs non institutionnels dans la coopération décentralisée, voire dans le développement local.

Le débat met en avant la nécessaire prise en compte par la coopération décentralisée des acteurs locaux autres que les institutions politiques locales, même si les

cofinancements incitent à appuyer prioritairement voire exclusivement les représentants et institutions publics locaux. Par exemple, dans le cas des actions de formation institutionnelle, il serait souhaitable d'y impliquer tous les acteurs locaux, y compris les organisations issues de la société civile.

La question de l'articulation entre les cofinancements attribués, par l'Etat mais aussi par les régions, aux collectivités territoriales, pour un même projet, est également posée. Dès lors que les nouveaux contrats de projets passés entre l'Etat et les régions n'intègrent plus la dimension « coopération décentralisée », comment créer les conditions d'une bonne cohérence ?

L'encouragement à concevoir des projets concertés fait naître l'opportunité de conduire des actions communes entre plusieurs collectivités françaises, mais aussi, entre plusieurs communes limitrophes, en Mauritanie et au Mali. A cet égard certains expriment leurs inquiétudes : ces nouvelles procédures n'exigent-elles pas une plus grande professionnalisation des acteurs de la coopération décentralisée ?

2 Bilan des élections municipales et législatives mauritaniennes :

Mamadou Bâ, conseiller à l'Ambassade de la République islamique de Mauritanie en France dresse un tableau des modifications institutionnelles en cours, sous l'impulsion du Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD), pendant la période actuelle de transition démocratique. Il en va ainsi pour le Président de la République : son mandat est ramené à 5 ans, renouvelable une seule fois, il est élu au suffrage universel. Les élections municipales et législatives se sont déroulées le 19 novembre et le 3 décembre dans des conditions transparentes en dépit des quelques confusions générées par le choix d'un bulletin unique. Le taux de participation de 69% est considéré comme positif. Les observateurs internationaux présents à cette occasion (Union africaine, Union européenne, Banque mondiale, Organisation internationale de la Francophonie..) se sont déclarés satisfaits quant au déroulement des différents scrutins. L'élection a été marquée par l'émergence d'un nombre important de candidatures indépendantes (plus de 1200 listes aux élections municipales). L'obligation de présenter 20% de femmes sur les listes entraîne une féminisation accrue des différents niveaux de représentation, notamment à l'Assemblée Nationale (18 sur 95 sièges). Aucun parti politique ne dispose d'une majorité absolue au sein l'Assemblée. Toutefois, des coalitions sont attendues et les indépendants qui disposent de 40 sièges pourraient à terme se constituer en parti politique. Les maires, élus par les membres du conseil municipal, doivent être mis en place au plus tard le 19 décembre.

Le souhait est que les prochaines élections sénatoriales (21 janvier et éventuellement 4 février) et présidentielle (11 mars) confirment ce processus démocratique en cours en Mauritanie.

Les élections municipales passées, l'Association des Maires de Mauritanie renouvellera ses représentants.

Les associations de migrants présentes expriment le souhait que les mauritaniens résidant hors du pays puissent également participer aux élections.

L'Ambassadeur de la RIM en France est élu député à Mederdra et a donc cessé d'exercer ses fonctions diplomatiques.

3 L'appui à la décentralisation en Mauritanie

Astrid Frey présente le Programme, mauritanien, de Décentralisation pour le Développement Local et la Démocratie participative (P3D), élaboré par la Direction générale des collectivités locales. Le P3D entérine le rôle central de la DGCL dans la mise en œuvre de la décentralisation, dans l'appui aux communes et dans un rôle de

mise en cohérence des différentes interventions en appui à la décentralisation, à la fois de la part de ministères mauritaniens (ex : le code de l'eau concerne une compétence des communes) et des partenaires internationaux. Il prévoit pour cela un renforcement de la DGCL elle-même (mise en place du centre d'appui aux communes).

Plus généralement, il aborde les points suivants :

- engager un travail de toilettage des textes relatifs à la décentralisation pour les rendre plus accessibles et cohérents,
- mettre les collectivités locales en capacité d'assurer leurs missions et de rendre des services à la population
- permettre aux communes d'exercer la maîtrise d'ouvrage dans leurs domaines de compétences,
- travailler sur la fiscalité locale et renforcer les finances locales – y compris par des mécanismes de solidarité entre communes et le recours à l'intercommunalité -,
- reconnaître l'importance d'une démocratie participative et l'implication de tous les acteurs locaux dans l'élaboration des documents de planification, notamment les plans de développement local ; cela signifie aussi le développement de formations sur la décentralisation, à la fois à destination des élus et de leurs associations, mais aussi des services déconcentrés de l'Etat, des secrétaires généraux de mairie et des acteurs locaux impliqués dans la planification communale.

Par ailleurs, le P3D évoque l'opérationnalisation de l'observatoire des finances locales, la possibilité pour les communes de passer des contrats d'objectifs et d'actions avec l'Etat pour l'exercice de certaines compétences. Quant à la coopération décentralisée, elle est appelée à viser un « rééquilibrage territorial » et à une « meilleure pérennité » des accords existants.

Partant du P3D, les échanges ont porté sur la manière dont la coopération décentralisée pourrait appuyer le processus de décentralisation en Mauritanie.

A ce titre, il est proposé de solliciter auprès du MAE des cofinancements groupés, pour toutes les actions qui concernent la formation des acteurs de la décentralisation et ce, en lien avec l'Université de Nouakchott.

De même, une fois le nouveau bureau de l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) connu, il est important qu'elle puisse s'affirmer comme l'interlocuteur privilégié du groupe pays Mauritanie – l'AMM ne pourrait-elle pas être techniquement appuyée par le MAE afin de renforcer ses compétences ?

Chaque collectivité française adopte une approche qui lui est propre : en fonction de son échelle et de ses possibilités, elle fait le choix d'une approche spécifique territoriale ou thématique ; cependant il convient de prendre en compte le climat actuel très favorable aux avancées de la décentralisation en Mauritanie (DGCL dynamique, existence du P3D, concertation en cours entre bailleurs, encouragement du MAE à des projets communs, etc.).

La question de l'articulation et de la complémentarité entre la coopération décentralisée, les politiques et les programmes en cours en Mauritanie se pose à cet égard.

Caroline Pévrier expose les conclusions tirées de 6 fiches-projets qui concernent l'action de différents partenariats en appui à la décentralisation en Mauritanie. Ces fiches projets sont extraites d'une étude réalisée pour le compte du SAN de Sénart sur les relations entre société civile et communes. Les résultats de cette étude seront communiqués une fois le travail finalisé. Les 6 fiches ont été distribuées en séance.

Caroline Pévrier souligne que l'expression « société civile » dans le contexte mauritanien s'applique plutôt aux « acteurs, maîtres d'œuvre de projets initiés par les communes ». Elle pointe les différentes méthodes de mise en place des Plans de développement local, les différents types de cadres de concertation mis en place et les différents fonds de développements existants, s'adressant parfois aux communes, parfois à la société civile, parfois aux deux. Ce paysage, complexe, n'est pas facile à déchiffrer pour les élus mauritaniens, qui se trouvent face à une multitude d'offres. Ce nouveau paysage institutionnel est aussi complexe pour bon nombre des collectivités engagées en coopération décentralisée...

Le SAN de Sénart propose sur la base de ces éléments de réfléchir à la mise en place d'un programme porté par plusieurs collectivités¹. Certains font remarquer que l'appui institutionnel doit inclure tous les acteurs de la décentralisation, y compris ceux de la société civile (la nécessaire articulation entre coopération institutionnelle et coopération entre sociétés civiles avait été largement abordée lors des Rencontres de la coopération décentralisée de Nouakchott, en décembre 2005). De manière générale, le suivi des recommandations des Rencontres de Nouakchott ne doit pas être perdu de vue.

En tenant compte des ressources humaines dont chacun dispose, quel pourrait être un programme commun, entre collectivités françaises engagées en Mauritanie, qui puisse faire valoir la plus-value de la coopération décentralisée sans pour autant constituer un poids financier supplémentaire pour les collectivités impliquées ?

Dans un premier temps, la cellule d'animation du groupe pays Mauritanie se réunira en janvier, pour examiner plus dans le détail les différentes fiches de projets distribués en séance et avoir un retour de programmes concertés déjà existants.

4 Divers

Les photos Noisy-le-Sec - Djeol

Le jumelage Noisy-le-Sec – Djeol publie un très bel album de photos des habitants de Djeol en noir et blanc, en vente 25 €. Si vous êtes intéressés, merci de contacter Jean-Claude Roger jeanclauderoger@wanadoo.fr

La nouvelle **campagne Alimenterre : « l'Europe est vache avec l'Afrique »** porte toujours sur le thème de la souveraineté alimentaire ; elle incite notamment à consommer les produits laitiers locaux – cela s'applique aussi pour la Mauritanie ! Plus d'informations sur la campagne : www.cfsi.asso.fr – rubrique campagnes.

PS-Eau souhaite organiser, au cours du 1^{er} semestre 2007 une rencontre sur la **politique hydraulique en Mauritanie**. Le groupe pays Mauritanie sera informé de sa date et de son contenu, dès qu'ils seront connus.

Documents distribués en séance :

- le Programme de Décentralisation, pour le Développement local et la Démocratie participative (P3D)
- les Fiches de projets des programmes suivants : BRACKNA, Projet d'Appui aux Communes de l'Assaba (PACA), Programme de Développement social (PDS), Programme d'appui aux initiatives pour le Développement local (PAIDEL), Projet Aftout Sud et Karakoro (PASK), Programmes d'appui au développement local et à la lutte contre la pauvreté – VAINCRE.
- Coordonnées des interlocuteurs à l'Ambassade de France, au Service de Coopération et d'Action culturelle et à l'Agence française de Développement.

¹ par exemple sur le sujet de la formation d'élus et d'agents techniques, qui pourraient être reçus en France, de manière « itinérante » entre plusieurs collectivités.